

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1408)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS84

présenté par
M. Véran, rapporteur général

ARTICLE 29 QUATER

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sénat a adopté un amendement supprimant la condition d'exercice coordonné pour les médecins exerçant en zone sous-dotée, afin de pouvoir bénéficier du soutien d'assistants médicaux.

Le présent amendement propose de supprimer cette disposition, le développement de l'exercice coordonné, notamment dans le cadre des CPTS, étant incontournable.